



COMMUNE D'OTTMARSHEIM
Compte rendu de la séance ordinaire du 25 mars 2021

Nombre de conseillers élus : 19 **Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BEHE, Maire,**

Conseillers en fonction : 19 Sont présents à la séance :

Conseillers présents : 17

Les Adjoints au Maire :

Frédéric EHRET, 1^{er} adjoint, Rachel MEYER-ROCHE, 2^{ème} adjointe, Jeannot KIHLI, 3^{ème} adjoint, Francesca MUFF BICHON, 4^{ème} adjointe.

Les Conseillers municipaux délégués :

Sylvie RUIS SUTTER

Les conseillers municipaux :

Véronique BERNOLIN, Raymond PILOT, Ingrid NAVILIAT, Julie DUBOIS, Daniel FERRAGU, Marie-Christine DOJAT, Sébastien MARRON (arrivée à 18h14 – point 6), Mario MULLER, Alain WADEL, Yves SCHMITT (arrivée 18h17 – point 7), Carole VOGEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Les absents excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des Collectivités Territoriales :

Olivier FALLECKER, pouvoir à Francesca MUFF-BICHON
Séverine ZAGULA, pouvoir à Carole VOGEL

Les absents non excusés sans pouvoir :

Les absents excusés sans pouvoir :

NEANT

Assistent en outre à la séance :

Nadia GOURDON, directrice générale des services,
Virginie FAUCHART, responsable finances

Délibération n°1 : Approbation de la désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose de désigner Nadia GOURDON comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire décide de passer au vote.

VU L'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce que « lors de ses séances, le Conseil municipal désigne son secrétaire de séance ».

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 15 voix pour et 2 abstentions : Messieurs MULLER et WADEL.
(NB : 2 absents, Monsieur SCHMITT, Monsieur MARRON)

DESIGNE Nadia GOURDON, Directrice Générale des Services, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal pour sa séance du 25 mars 2021.

Délibération n°2 : Approbation des procès-verbaux des 23/12/2020 et 16/02/2021

Monsieur le Maire demande si des informations supplémentaires sont à formuler.
Monsieur le Maire décide de passer au vote.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 17 voix pour (NB : 2 absents, Monsieur SCHMITT, Monsieur MARRON)

APPROUVE les procès-verbaux des séances du 23 décembre 2020 et 16 février 2021.

ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a modifié un certain nombre de règles techniques applicables aux collectivités et à leurs groupements avec des nouveautés, parmi lesquelles, **la présentation d'un état annuel des indemnités perçues par les élus.**

Définie aux articles 92 et 93, cette nouvelle obligation devra être mise en œuvre pour la 1^{ère} fois cette année, avant l'examen du budget de la collectivité.

Département du Haut-Rhin

Arrondissement

MULHOUSE

La loi précitée a créé 2 nouveaux articles dans le CGCT qui schématiquement précisent ce que l'état annuel doit présenter, à savoir toutes les indemnités perçues par les élus locaux siégeant au conseil au titre de tout mandat et toutes fonctions exercés :

- Au CM,
- Au sein de tout syndicat mixte,
- Au sein de SEM, de SPL...

Les indemnités concernées :

- Les montants en euros et en brut par élu et par mandat/fonction.
- Outre ces indemnités, une autre catégorie de données doit figurer sur cet état à savoir les remboursements de frais d'hébergement, de déplacement, les avantages en nature qui peuvent être traduits de façon numéraire.

A noter que cet état récapitulatif ne donne pas lieu à débat ni à délibération.

Le document ne relève pas des actes soumis à l'obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité.

Indemnités perçues au titre de l'année 2021		Fonction	Indemnités de fonction brute mensuelle	Indemnités de fonction brute annuelle	Remboursement de frais
BEHE JEAN-MARIE	SIE OTTMARSHEIM	Vice-Président	263,31 €	3 159,72 €	0,00 €
BEHE JEAN-MARIE	M2A	Conseiller	645,64 €	7 747,68 €	0,00 €
BEHE JEAN-MARIE	SIVOM	Vice-Président	727,32 €	8 727,84 €	0,00 €
BEHE JEAN-MARIE	COMMUNE OTTMARSHEIM	Maire	1 905,81 €	22 869,72 €	0,00 €
BEHE JEAN-MARIE	EHPAD LES MOLENES	Vice-Président	217,81 €	2 613,72 €	0,00 €
EHRET FREDERIC	COMMUNE OTTMARSHEIM	Adjoint au Maire	742,88 €	8 914,56 €	0,00 €
FALLECKER OLIVIER	COMMUNE OTTMARSHEIM	Adjoint au Maire	742,88 €	8 914,56 €	0,00 €
KIHLI JEANNOT	COMMUNE OTTMARSHEIM	Adjoint au Maire	742,88 €	8 914,56 €	0,00 €
MEYER RACHEL	COMMUNE OTTMARSHEIM	Adjointe au Maire	742,88 €	8 914,56 €	0,00 €
MUFF FRANCESCA	COMMUNE OTTMARSHEIM	Adjointe au Maire	742,88 €	8 914,56 €	0,00 €
RUIS SYLVIE	COMMUNE OTTMARSHEIM	Conseillère déléguée	233,36 €	2 800,32 €	0,00 €

Délibération n°3 : Désignation du président de séance pour l'approbation des comptes administratifs 2020 : budget général et budget annexe assainissement

VU L'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que lorsque les comptes administratifs sont débattus, le conseil municipal doit élire son président de séance,

Considérant la proposition faite par Monsieur le Maire de désigner Monsieur Frédéric EHRET en qualité de président de séance pour l'approbation des comptes administratifs 2020 du budget général et du budget annexe assainissement,

Le Conseil municipal,

Département du Haut-Rhin

Arrondissement MULHOUSE

Après en avoir délibéré, à 17 voix pour (NB : 2 absents, Monsieur SCHMITT, Monsieur MARRON)

DESIGNE Monsieur Frédéric EHRET en qualité de président de séance pour l'approbation des comptes administratifs 2020 du budget général et du budget annexe assainissement.

**Délibération n°4 : Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe musique
Ottmarsheim (Octophonia)**

Le budget annexe musique Ottmarsheim a été clôturé en date du 31 décembre 2019 et le compte de gestion et le compte administratif 2019 approuvés respectivement par délibération n°10 et n°13 du 27/02/2020.

Durant l'exercice 2020, aucune écriture d'ordre budgétaire n'a été réalisée et par conséquent, il n'y a pas de compte administratif à approuver.

Néanmoins, le comptable public a effectué plusieurs opérations d'ordre non budgétaire sur l'exercice 2020 notamment le transfert des résultats antérieurs du budget Octophonia dans le budget principal de la commune.

Il appartient aujourd'hui au conseil municipal d'approuver à nouveau le compte de gestion établi par le comptable public comme suit :

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	0,00€	+ 48 655,00€	+ 48 655,00€
DEPENSES	0,00€	- 165 434,43€	- 165 434,43€
RESULTAT EXERCICE 2019	0,00€	- 116 779,43€	- 116 779,43€
RESULTAT EXERCICES ANTERIEURS	-7 514,50€	-69 956,37€	-77 470,87€
RESULTAT DE CLOTURE	-7 514,50€	-186 735,80€	-194 250,30€

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 17 voix pour (NB : 2 absents, Monsieur SCHMITT, Monsieur MARRON)

ADOpte le compte de gestion 2020 du budget annexe Festival de musique (Octophonia) comme présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Délibération n°5 : Approbation du compte de gestion 2020 du budget général

Pour rappel, le compte de gestion 2020 du budget principal reprend toutes les opérations qui ont été passées sur l'exercice 2020. Il est établi par le comptable public et doit correspondre au compte administratif établi par la collectivité.

Par ailleurs, suite à la dissolution du budget annexe festival de musique (Octophonia), les résultats antérieurs de ce budget ont été intégrés à ceux du budget général par opérations d'ordre non budgétaires

Il appartient aujourd'hui au conseil municipal d'approuver le compte de gestion établi par le comptable public comme suit :

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	2 409 222,51€	5 856 123,18€	8 265 345,69€
DEPENSES	1 625 961,12€	5 210 808,00€	6 836 769,12€
RESULTAT EXERCICE 2020	783 261,39€	645 315,18€	1 428 576,57€
REPRISE DEFICIT 2019	-679 063,21€		-679 063,21€
INTEGRATION RESULTAT « Budget Octophonia »	-7514,50€	- 186 735,80€	-194 250,30€
RESULTAT DE CLOTURE	96 683,68€	458 579,38€	555 263,06€

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 18 voix pour (NB :1 absent, Monsieur SCHMITT)

ADOpte le compte de gestion du budget général pour l'exercice 2020 comme présenté ci-dessus,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Délibération n°6 : Approbation du compte administratif 2020 du budget général

Pour rappel, le compte administratif 2020 du budget principal reprend toutes les opérations qui ont été passées sur l'exercice 2020. Il est établi par la collectivité.

Pour rappel, l'intégration du budget annexe festival de musique (Octophonia) dans le budget général ayant généré uniquement des opérations d'ordre non budgétaires, ces opérations ne sont pas retracées dans le compte administratif 2020 mais uniquement dans le compte de gestion 2020.

Les explications (*Cf. rapport joint*) et les réponses aux questions ayant été apportées, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du compte administratif du budget général 2020 comme suit :

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2020	REALISE 2020
Dépenses	4 339 657,00€	5 210 808,00€
Recettes	4 339 657,00€	5 856 123,18€
<i>Résultat budgétaire de la section de fonctionnement au 31 décembre 2020</i>		645 315,18€
INVESTISSEMENT	BUDGET 2020	REALISE 2020
Dépenses	2 592 987,22€	1 625 961,12€
Recettes	2 592 987,22€	2 409 222,51€
<i>Résultat budgétaire de la section d'investissement au 31 décembre 2020</i>		783 261,39€
<i>Résultat budgétaire exercice 2020</i>		1 428 576,57€
<i>Reprise résultat déficitaire exercice 2019</i>		-679 063,21€
<i>Résultat de clôture de l'exercice 2020</i>		749 513,36€

Monsieur le Maire ayant quitté la salle et sous la présidence de M. Frédéric EHRET,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour, 5 abstentions : Mesdames VOGEL, ZAGULA (proc.), Messieurs WADEL, MULLER et SCHMITT et 1 élu n'ayant pas pris part au vote : Monsieur BEHE

ADOpte le compte administratif du budget général pour l'exercice 2020 comme présenté ci-dessus,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

**Délibération n°7 : Approbation affectation des résultats 2020 au budget primitif 2021
du budget général**

Pour rappel, le résultat de clôture de l'année 2020 est le suivant :

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	2 409 222,51€	5 856 123,18€	8 265 345,69€
DEPENSES	1 625 961,12€	5 210 808,00€	6 836 769,12€
RESULTAT EXERCICE 2020	783 261,39€	645 315,18€	1 428 576,57€
REPRISE RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	-679 063,21€		-679 063,21€
INTEGRATION RESULTAT « Budget Octophonía »	-7514,50€	- 186 735,80€	-194 250,30€
RESULTAT DE CLOTURE	96 683,68€	458 579,38€	555 263,06€

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

- Solde excédentaire à la section d'investissement de 96 683,68€ au compte 001
- Solde excédentaire à la section de fonctionnement de 458 579,38€ au compte 1068

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour, 1 contre : Monsieur SCHMITT et 4 abstentions : Mesdames VOGEL, ZAGULA (proc.), Messieurs WADEL, MULLER.

AFFECTE l'excédent de la section d'investissement pour un montant de 96 683,68€, montant qui sera inscrit à l'exercice budgétaire 2021 en recettes d'investissement au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

AFFECTE l'excédent de fonctionnement pour un montant de + 458 579,38€ dans la section d'investissement, en recettes, au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

Délibération n°8 : Approbation réaménagement de l'emprunt in fine Crédit Agricole n° de dossier 93017900674

Monsieur le Maire rappelle qu'un prêt relais de 689 000,00€ est actuellement en cours au Crédit Agricole, avec une échéance de remboursement de l'emprunt dans sa totalité fixée au 04/06/2021.

Celui-ci a été souscrit en juin 2018 afin de financer les travaux d'investissement détaillés ci-dessous :

- Restauration de l'Abbatiale
- Travaux de voirie
- Aménagement d'un parcours de santé

Dans le cadre du travail de renégociation des emprunts entrepris depuis le début du mandat afin d'optimiser la capacité d'autofinancement de la collectivité, une consultation a été lancée auprès des organismes bancaires.

Le Crédit Agricole ne souhaitant pas renégocier l'emprunt dans ce sens, il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne et de souscrire auprès de cet établissement un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant 689 000 € (correspondant au capital du prêt relais)
- Durée : 20 ans
- Date de mise en place : 30/04/2021
- Date d'échéance : 30/04/2041
- Taux d'intérêt : 0,85%
- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement du capital constant
- Frais de dossier : 700 €

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 5 contre : Mesdames VOGEL, ZAGULA (proc.), Messieurs WADEL, MULLER et SCHMITT.

RETIENT l'offre de la Caisse d'Epargne pour un montant de 689 000,00€, et une durée de 20 ans avec amortissement du capital constant à un taux d'intérêt à 0,85%.

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer les contrats faisant l'objet de la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans les contrats et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

**Délibération n°9 : Approbation réaménagement de l'emprunt n°10278 03043 000 15906105
du Crédit Mutuel**

Monsieur le Maire rappelle qu'un emprunt est actuellement en cours d'amortissement au Crédit Mutuel au taux fixe de 1.70% pour financer la construction de la maison de santé contracté en mai 2018 pour un montant de 2 000 000,00€ avec fin de remboursement au 03/04/2043.

L'encours est le suivant :

- Montant restant (après le paiement de l'échéance du 30/04/2021) :
1833 333.44 €
- Intérêts restant (après le paiement de l'échéance du 30/04/2021) :
344 133,86€
- Périodicité : mensuelle
- Coût global (capital + intérêts + assurance) : 2 428 222,59€
- Montant des indemnités de remboursement anticipés (IRA) correspondant à
5% du capital restant dû : 91 666.68 €.

Dans le cadre du travail de renégociation des emprunts entrepris depuis le début du mandat afin d'optimiser la capacité d'autofinancement de la collectivité, une consultation a été lancée auprès des organismes bancaires.

Il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne et de souscrire auprès de cet établissement un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 1 833 333.44 € (correspondants au capital restant dû)
- Durée : 25 ans
- Date de mise en place : 30/04/2021
- Date d'échéance : 30/04/2046
- Taux d'intérêt : 1.00%
- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement du capital constant
- Frais de dossier : 1 800 €

Lors du rachat, le montant des IRA restant dû sera remboursé par la commune sur ses fonds propres.

Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 5 contre : Mesdames VOGEL, ZAGULA (proc.), Messieurs WADEL, MULLER et SCHMITT.

RETIENT l'offre de la Caisse d'Epargne pour un montant de 1 833 333,44€ d'une durée de 25 ans au taux d'intérêt de 1% avec amortissement du capital constant.

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer les contrats faisant l'objet de la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans les contrats et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Délibération n°10 : Approbation des taux de fiscalité 2021

La réforme de la fiscalité locale vise à supprimer d'ici à 2023 la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les foyers.

A l'issue de l'année 2020, 80 % des contribuables ont bénéficié d'un dégrèvement intégral de leur taxe d'habitation sur les résidences principales au niveau national.

En 2021, les 20 % restants bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % sur leur cotisation, puis 65 % en 2022, puis 100 % en 2023.

Cette réforme se traduit par une perte financière pour les communes, compensée par la redescende du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties du département.

Depuis 2020, les communes ne votent plus de taux de taxe d'habitation.

Il est prévu que les communes perçoivent en 2021, toutes choses égales par ailleurs, un produit fiscal égal à celui de 2020 en tenant compte de la variation des bases d'imposition.

Il est rappelé à cet effet que la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2021 est fixée à +0,2 % pour 2021.

VU la Loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité et les textes subséquents ;

Département du Haut-Rhin

Arrondissement MULHOUSE

VU la Loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, et notamment son article 16,

VU le Code général des impôts et notamment son article 1639 A,

CONSIDERANT la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui a pour conséquence que les communes n'ont plus à voter leur taux de taxe d'habitation ;

CONSIDERANT le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes, ayant pour conséquence que ces dernières devront délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par le conseil municipal en 2020 (**3.61 %**) et du taux départemental de 2020 (**13.17 %**) ;

CONSIDERANT la volonté de la commune de ne pas augmenter la pression fiscale sur les contribuables ;

CONSIDERANT la nécessité de faire connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions de la commune relatives aux taux des impositions directes locales perçues à son profit ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE pour l'année 2021 les taux des contributions directes locales comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) = somme de la taxe communale (3.61 %) et de la taxe départementale (13.17 %), soit **16.78 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) = **16.75 %**

Délibération n°11 : Approbation de l'attribution des subventions pour l'exercice 2021
--

Monsieur le Maire, propose le versement des subventions accordées aux associations et organismes tiers.

Département du Haut-Rhin

Arrondissement MULHOUSE

TIERS	PROPOSITION	Vote	Elus partis prenante des associations
6574 - Sporting Club Futsal	500,00 €	17 voix pour et 2 abstentions	M.FERRAGU/M. PILOT
6574000100 - Amicale des Sapeurs-Pompiers Ottmarsheim	2 340,00 €	18 voix pour et 1 abstention	M. BEHE
6574001000 - Sporting Club Football Ottmarsheim	10 520,00 €	17 voix pour et 2 abstentions	M.FERRAGU/M. PILOT
6574003000 - Centre de Loisirs d'Ottmarsheim (C.L.O.)	1 100,00 €	18 voix pour et 1 abstention	M. WADEL
6574 - C.L.O section Fanfare	350,00 €	18 voix pour et 1 abstention	M. WADEL
6574 - C.L.O section Club photo	1 800,00 €	18 voix pour et 1 abstention	M. WADEL
6574 - C.L.O section Club art studio	350,00 €	18 voix pour et 1 abstention	M. WADEL
6574 - C.L.O section Volley ball	1 000,00 €	18 voix pour et 1 abstention	M. WADEL
6574 - C.L.O section escalade	1 960,00 €	18 voix pour et 1 abstention	M. WADEL
6575 - C.L.O section badminton	350,00 €	18 voix pour et 1 abstention	M. WADEL
6574 - C.L.O section Club Evasion	1 078,00 €	18 voix pour et 1 abstention	M. WADEL
65740200 - Association de Pêche et de Pisciculture Ottmarsheim	4 850,00 €	Unanimité	
65740220 - Ass. Rayonnement de l'Abbatiale (ARAO) Ottmarsheim	350,00 €	18 voix pour et 1 abstention	M. KIHU
6574023000 - Association des Arboriculteurs Ottmarsheim	900,00 €	Unanimité	
6574024000 - Union Nationale des Combattants Ottmarsheim	1 110,00 €	Unanimité	
65740310 - Association des Oeuvres Sociales du Personnel Ottmarsheim	3 000,00 €	Unanimité	
657403201 - Association des Donneurs de Sang Ottmarsheim	1 350,00 €	Unanimité	
65740350 - Scouts de France Section Ottmarsheim	350,00 €	Unanimité	
65741000 - TELETHON	500,00 €	Unanimité	
65741020 - Banque Alimentaire du Haut-Rhin Mulhouse	500,00 €	Unanimité	
65741060 - Harzer Club Mulhouse et Environs Mulhouse	350,00 €	Unanimité	
65741090 - Prévention Routière Colmar	100,00 €	Unanimité	
65741174 - Mathématiques sans frontières	100,00 €	Unanimité	
65741175 - Union départementale sapeurs pompiers	500,00 €	18 voix pour et 1 abstention	M. BEHE
6574 - Restaurants du cœur	1 000,00 €	Unanimité	
65741178 - APELO	1 850,00 €	Unanimité	
65741172 - Gaule Romane	3 280,00 €	Unanimité	
6574 - Rhin Sud Natation	22 250,00 €	Unanimité	
65741176 - Ottmarsheim Rugby Club	3 500,00 €	Unanimité	

Considérant qu'il est décidé au préalable de la présentation par l'assemblée de manière unanime que les élus parties prenantes d'une association s'abstiendront de prendre part au débat et de voter,

Considérant que les subventions ont été votées les unes après les autres,

Considérant que les élus parties prenantes d'une association se sont effectivement abstenus au moment du vote qui concernait cette association,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré comme ci-dessus,

ATTRIBUE les subventions aux organismes sus-énoncés

DIT que les crédits sont inscrits au budget

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Département du Haut-Rhin

Arrondissement

MULHOUSE

Délibération n°12 : Approbation du budget primitif 2021 du budget général

Le budget primitif est proposé pour 2021 ainsi :

La section de fonctionnement est équilibrée à **4 358 652,95 €** et la section d'investissement à **3 842 620,64€**.

Les explications (*Cf. rapport joint*) et les réponses aux questions ayant été apportées, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur la proposition du budget primitif 2021 du budget général comme suit :

Sens	Section	Comptes	Budget Primitif 2021
D	F	Chapitre 11 – Charges à caractère général	1 275 948,70
D	F	Chapitre 12 – Charges de personnel	2 076 200,00
D	F	Chapitre 014 – Atténuation de produits	74 000,00€
D	F	Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	25 462,14€
D	F	Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	354 542,11€
D	F	Chapitre 66 – Charges financières	162 000,00€
D	F	Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	2500,00€
D	F	Chapitre 022 – Dépenses imprévues	225 000€
D	F	Chapitre 023 –Virement à la section d'investissement	163 000€
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			4 358 652,95€

Sens	Section	Comptes	Budget Primitif 2021
R	F	Chapitre 013 - Atténuations de charges	110 000,00
R	F	Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	58 435,00
R	F	Chapitre 73 – Impôts et taxes	3 830 637,00
R	F	Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	165 500,00
R	F	Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	185 580,95
R	F	Chapitre 76 – Produits financiers	0,00
R	F	Chapitre 77 – Produits exceptionnel divers	8500,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			4 358 652,95€

Sens	Section	Comptes	Budget Primitif 2021
D	I	Chapitre 001 – Reprise déficit exercice précédent	0,00
D	I	Chapitre 020 – Dépenses imprévues	34 000,00
D	I	Chapitre 041- Opérations patrimoniales	10 000,00
D	I	Chapitre 16- Emprunts	2 780 944,54
D	I	Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	132 406,60
D	I	Chapitre 21- Immobilisations corporelles	885 269,50
D	I	Chapitre 23- Immobilisation en cours	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			3 842 620,64€

Sens	Section	Comptes	Budget Primitif 2021
R	I	Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	96 683,68
R	I	Chapitre 021- Virement de la section de fonctionnement	163 000,00
R	I	Chapitre 024 - Produits de cessions	50 000,00
R	I	Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	10 000,00
R	I	Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 462,14
R	I	Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	738 579,38
R	I	Chapitre 13 – Subventions d'investissement	235 562,00
R	I	Chapitre 16- Emprunts et dettes assimilées	2 523 333,44
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			3 842 620,64€

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 5 contre : Mesdames VOGEL, ZAGULA (proc.), Messieurs WADEL, MULLER et SCHMITT.

APPOUVE le budget primitif 2021 tel que présenté,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Délibération n°13 : Approbation du compte de gestion 2020 du budget assainissement

Pour rappel, le compte de gestion 2020 du budget assainissement reprend toutes les opérations qui ont été passées sur l'exercice 2020. Il est établi par le comptable public et doit correspondre au compte administratif établi par la collectivité.

Il appartient aujourd'hui au conseil municipal d'approuver le compte de gestion établi par le comptable public comme suit :

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION EXPLOITATION	TOTAL
RECETTES	67 112,46€	36 089,25€	103 201,71€
DEPENSES	0,00€	69 464,74€	69 464,74€
RESULTAT EXERCICE 2020	67 112,46€	-33 375,49€	33 736,97€
RESULTAT EXERCICES ANTERIEURS	692 099,01€	-70 303,64€	621 795,37€
RESULTAT DE CLOTURE	759 211,47€	- 103 679,13€	655 532,34€

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 18 voix pour et 1 abstention : Monsieur SCHMITT

ADOpte le compte de gestion du budget assainissement pour l'exercice 2020 comme présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Département du Haut-Rhin

Arrondissement

MULHOUSE

Délibération n°14 : Approbation du compte administratif 2020 du budget assainissement

Pour rappel, le compte administratif 2020 du budget assainissement reprend toutes les opérations qui ont été passées sur l'exercice 2020. Il est établi par la collectivité.

Les explications (*Cf. rapport joint*) et les réponses aux questions ayant été apportées, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du compte administratif du budget assainissement 2020 comme suit :

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION EXPLOITATION	TOTAL
RECETTES	67 112,46€	36 089,25€	103 201,71€
DEPENSES	0,00€	69 464,74€	69 464,74€
RESULTAT EXERCICE 2020	67 112,46€	-33 375,49€	33 736,97€
RESULTAT EXERCICES ANTERIEURS	692 099,01€	-70 303,64€	621 795,37€
RESULTAT DE CLOTURE	759 211,47€	- 103 679,13€	655 532,34€

Monsieur le Maire ayant quitté la salle et sous la présidence de M. Frédéric EHRET,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 17 voix pour, 1 abstention : Monsieur SCHMITT et 1 élu n'ayant pas pris part au vote : Monsieur BEHE

ADOpte le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2020 comme présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Délibération n°15 : Approbation affectation des résultats 2020 au budget primitif 2021 du budget assainissement

Après le vote du compte de gestion et du compte administratif pour l'exercice 2020, le Conseil municipal est tenu de se prononcer sur l'affectation dans le budget primitif 2021, du résultat d'exploitation de clôture du budget annexe « assainissement » tel que ressortant de l'exercice 2020.

Pour mémoire, les résultats de clôture de l'exercice budgétaire 2020 sont les suivants :

Département du Haut-Rhin

Arrondissement MULHOUSE

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION EXPLOITATION	TOTAL
RECETTES	67 112,46€	36 089,25€	103 201,71€
DEPENSES	0,00€	69 464,74€	69 464,74€
RESULTAT EXERCICE 2020	67 112,46€	-33 375,49€	33 736,97€
RESULTAT EXERCICES ANTERIEURS	692 099,01€	-70 303,64€	621 795,37€
RESULTAT DE CLOTURE	759 211,47€	- 103 679,13€	655 532,34€

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 fait apparaître :

- Solde excédentaire à la section d'investissement de 759 211,47€
- Solde déficitaire à la section d'exploitation de -103 679,13€.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 18 voix pour et 1 abstention : Monsieur SCHMITT

AFFECTE l'excédent capitalisé de la section d'investissement au compte RI-001 pour un montant de + 759 211,47€, montant qui sera inscrit à l'exercice budgétaire 2021 en recettes d'investissement,

AFFECTE le déficit capitalisé au compte DF-002 pour un montant de : – 103 679,13€, montant qui sera inscrit à l'exercice budgétaire 2021 en dépenses d'exploitation.

Délibération n°16 : Approbation du budget primitif 2021 du budget assainissement

Le budget annexe « Assainissement » de la Commune d'Ottmarsheim est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 relative à la comptabilité des services publics locaux d'eau et d'assainissement.

Ce budget retrace toutes les dépenses et les recettes qui s'inscrivent dans les compétences obligatoires exercées par la Commune à savoir :

- Pour l'assainissement collectif, la mission de contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte et le transport depuis le secteur habitation (hors zone industrielle) jusqu'au carrefour « Linda »,
- Pour l'assainissement non collectif, une mission de contrôle des installations d'assainissement.

Département du Haut-Rhin

Arrondissement

MULHOUSE

Toutes les autres compétences sont exercées par le Syndicat Intercommunal des Eaux d'Ottmarsheim-Hombourg-Niffer.

Les explications (Cf. rapport joint) et les réponses aux questions ayant été apportées, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur la proposition du budget primitif 2021 du budget assainissement comme suit :

Budget assainissement 2021						
	Section	Chapitre	Compte	BP 2020	Réalisé 2020	Propositions 2021
recettes d'exploitation	F	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises		50000,00	36089,25	182791,59
	F	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	704 - Travaux	20000,00	0,00	60000,00
	F	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	70611 - Redevance d'assainissement collectif	30000,00	36089,25	122791,59
	F	74 - Subventions d'exploitation		100416,79	0,00	0,00
	F	74 - Subventions d'exploitation	74 - Subventions d'exploitation	100416,79	0,00	0,00
			Total	150416,79	36089,25	182791,59
dépenses d'exploitation	F	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		70303,64	70303,64	103679,13
	F	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	70303,64	70303,64	103679,13
	F	011 - Charges à caractère général		13000,69	2352,28	12000,00
	F	011 - Charges à caractère général	61523 - Entretien et réparations réseaux	13000,69	2352,28	12000,00
	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section		67112,46	67112,46	67112,46
	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6811 - Dotations aux amortissements immos corporelles et incorporelles	67112,46	67112,46	67112,46
			total	150416,79	69464,74	182791,59
recettes d'investissement	I	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		692099,01	692099,01	759211,47
	I	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	692099,01	692099,01	759211,47
	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		67112,46	67112,46	67112,46
	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28156 - Matériel spécifique d'exploitation	1554,79	1554,79	1554,79
	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28158 - Autres	65557,67	65557,67	65557,67
			total	759211,47	759211,47	826323,93
dépenses d'investissement	I	23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	759211,47	0,00	826323,93
			total	759211,47	0,00	826323,93

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 18 voix pour et 1 abstention : Monsieur SCHMITT

APPOUVE le budget primitif 2021 du budget assainissement tel que présenté,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Département du Haut-Rhin

Arrondissement
MULHOUSE

**Délibération n°17 : Rectification – Fixation du nombre de membres élus et nommés du conseil
d'administration du CCAS**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 123-6 et R. 123-7,

Considérant que le CCAS d'une commune est géré par un conseil d'administration présidé de droit par le Maire et se composant au maximum de 8 membres élus par le Conseil Municipal en son sein et de 8 membres nommés par le Maire,

Considérant que conformément à l'article R. 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil Municipal est compétent pour fixer le nombre de membres du conseil d'administration,

Considérant l'inadéquation entre le nombre de membres fixé par la délibération n°16 du 05/07/2020 et la délibération n°4 du 29/07/2020 portant élection des membres par le Conseil Municipal,

Considérant l'arrêté 2021-004 pris par Monsieur le Maire en date 16 février 2021 désignant les membres nommés du CCAS,

Considérant la nécessité de rectifier la délibération n°16 du 05/07/2020,

Après avoir recueilli l'avis des services préfectoraux,

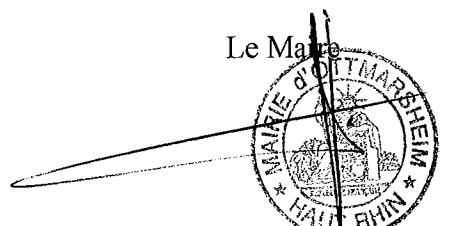
Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS à 12, soit :

- 6 membres élus par le conseil municipal
- 6 membres nommés par le Maire

Fait à Ottmarsheim, le 31 mars 2021

Le Maire

Jean-Marie BEHE